

Date : 04/07/2024

Folio n° :

Envoyé en préfecture le 01/10/2024

Reçu en préfecture le 01/10/2024

Publié le

ID : 022-200086841-20240926-CS_26_09_2024_1-DE

Syndicat Mixte d'Adduction d'Eau Potable du Kreiz Breizh Argoat
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL ET DES DECISIONS DU PRESIDENT

**COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE D'ADDUCTION D'EAU
POTABLE DU KREIZ BREIZH ARGOAT**

SEANCE DU 04 JUILLET 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre juillet à neuf heures trente minutes, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Adduction d'Eau Potable du Kreiz Breizh Argoat, régulièrement convoqués le dix-sept juin deux mille vingt-quatre se sont réunis à la salle de la Culture de la commune de PLOUNEVEZ-QUINTIN, sous la présidence de Monsieur Alain KERBIRIOU qui procède à l'appel des délégués désignés par les Conseils Municipaux et le Conseil Communautaire de Guingamp Paimpol Agglomération.

Etaient présents : Annie BENION, Yann BOUTIER, Yoannes BRATTINGA, Daniel CORNEE,, Alain CUPCIC, Annette RAIMONDO, Alain LE COANT, Yves GUILLERM, Georges GALARDON, Raymond GELEOC, Michel HUBY, Alain KERBIRIOU, Catherine BOUDIAF, Jacques LAMBERT, Bernadette LE BOEDEC, Jean-Pierre TROQUIER, Alexandre PETIT, Christian LE BARON, Etienne LE FER, Guy LE FOLL, François LE QUEFFRINEC, Guy LE YOUDEC, Gwen LUCAS, Yvon NEUDER, Cécile NICOLAS, Geneviève PINTO, Bruno RAOULT, Daniel REAU, Guillaume ROBIC, Jean-Yves ROLLAND, Maryline SALMON, Alain JOUAN, Jean-Claude TOUPIN, Catherine ROUXEL,

Etaient excusés : Claude BERNARD, Thierry GILLET, Pascal DELANGUE, Rémy GUILLOU, Hubert HINAULT, Rolande LE BORGNE, , Nicolas LE CAROFF, Sandra LE NOUVEL, Yvan PARCHEMINER, Gilles THOMAS, Pierre-Yves MAHE, Jean-Christophe LE DANTEC, Jacques TROËL,

Etaient absents : Éric BERNARD, Patrick LE GUILLOU, Pascal LEYOUR, Liliane ROPARS,

Pouvoirs : /

Assistaient également : Marie-Paule BOURDOULOUS (Lohuec (GPA)), Louise BUHÉ, Nathalie POCHIC et Thomas PARIS (SMAEP KBA)

Madame Geneviève PINTO a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Délégués en exercice : 52

Présents : 34

Monsieur Yann BOUTIER arrivé à 10h00 et Monsieur Jean-Claude TOUPIN arrivé à 10h20.

Votants : 34

Quorum à atteindre : 27 présents. Le quorum est atteint.

**INFORMATION SUR LES DECISIONS PRISES PAR LE BUREAU
SYNDICAL DANS LE CADRE DES DELEGATIONS ACCORDEES PAR LE
COMITE**

Lors du Bureau du 06 Juin 2024, Monsieur le Président a été autorisé à signer :

-L'avenant n°3 de travaux de la société Rézo Ouest pour un montant de 6 200 €

HT et l'avenant n°2 de la convention de prise en charge des travaux avec la DREAL Bretagne pour un montant de 9 170.32 € HT et les documents en lien concernant les travaux nécessaires d'enfouissement du réseau d'eau potable au lieu-dit « Pont Douar » de la RN 164.

Ce même Bureau a fait un point sur les différents travaux et dossiers en cours :

- Le diagnostic de réhabilitation des réservoirs de Beffou et Calanhel a été présenté.
- Un point sur les travaux en cours a été réalisé.
- Le projet de révision des assurances du syndicat a été présenté.
- Le recrutement de M. Thomas PARIS a été présenté.
- Un point sur les dégrèvements accordés aux entreprises a été réalisé.
- La représentativité des ex-syndicats a été évoquée.
- Un point sur les pénalités appliquées à la SAUR a été présenté.
- Le changement de composition des commissions DSP et CAO a été présenté.

INFORMATION SUR LES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT DANS LE CADRE DES DELEGATIONS ACCORDEES PAR LE COMITE SYNDICAL

Monsieur le Président informe les membres du Comité syndical des devis signés :

- Une proposition d'honoraires pour 4 440.00 € HT (5 328.00 € TTC) de DT BATI pour le repérage et les diagnostics avant travaux de réhabilitation des trois réservoirs d'eau potable semi-enterrés au lieu-dit Saint-Delon à Saint-Gelven (22),
- Une proposition d'honoraire de 6 170.00 € HT (7 404.00 € TTC) de DT BATI pour le repérage et les diagnostics avant travaux de réhabilitation de trois stations d'eau potable situées à Kergrist, à Glomel et à Locarn,
- Un devis de 130.00 € HT (156.00 € TTC) avec le prestataire BUCODI de St Nicolas du Pélem pour le renouvellement de 3 licences antivirus,
- Un devis de 4 952.00 € HT (5 942.00 € TTC) avec la société SAUR pour la création d'un By-Pass au lieu-dit La Boissière à Locarn,
- Un contrat de 14 590.00 € HT (17 508.00 € TTC) avec le Bureau d'Etudes SODAE pour la réalisation des essais de garantie à la suite de la réhabilitation des 2 usines de production d'eau potable sur les communes de Paule et Plévin,
- Un devis de 756.00 € HT (907.20 € TTC) avec le prestataire BUCODI pour 6 licences Microsoft 365 Business Standard,
- 6 Devis pour un montant total de 10 776.98 € HT (12 932.38 € TTC) avec l'entreprise LE CAER Création et Aménagements pour des travaux de réparation de clôture (à la suite du passage de la tempête CIARAN) à Lescouët-Gouarec, Bon-Repos-Sur-Blavet, Rostrenen, Saint-Nicolas-Pelem et sur le site des deux réservoirs de Beffou. Un dossier de sinistre a été déposée à l'assureur Groupama (exception du site de Beffou).
- Un devis de 7 290.00 € HT (8 748.00 € TTC) avec la société SAUR pour des prélèvements et analyses certifiées COFRAC des 20 composées de type perfluorés (PFAS) ciblés et des molécules émergentes sur chaque sortie d'eau traitée des captages du syndicat.
- Un devis de 170.00 € HT (204.00 € TTC) avec le prestataire BUCODI pour le passage de la mémoire de l'ordinateur serveur de 300Go à 1TeraOctet ; main d'œuvre comprise.

Date : 04/07/2024
Folio n° :

Envoyé en préfecture le 01/10/2024

Reçu en préfecture le 01/10/2024

Publié le

ID : 022-200086841-20240926-CS_26_09_2024_1-DE

Syndicat Mixte d'Adduction d'Eau Potable du Kreiz Breizh Argoat
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL ET DES DECISIONS DU PRESIDENT

- Un devis de réabonnement à la plateforme SOGELINK pour 278.00 € HT (333.60 € TTC) d'une durée d'un an.
- Un devis d'augmentation de capacité de stockage à la plateforme de NetExplorer, permettant le télétravail et l'accès des documents de travail par connexion/identification, pour 116.00 € HT (139.20 € TTC) pour une durée de 6 mois renouvelable.
- Deux devis, l'un de 1 920.00 € HT (2 304.00 € TTC) et l'autre de 703.84 € HT (844.61 € TTC) avec l'entreprise GL Solutions pour l'optimisation des outils informatique, hors logiciel professionnel et la formation des agents pour un meilleur usage.
- Deux devis de l'un 2 700.00 € HT (3 240.00 € TTC) de coordination SPS et l'autre de 2 580.00 € HT (3 096.00 € TTC) pour une mission de contrôle technique avec le cabinet IRH Ingénieur Conseil pour la réhabilitation de réservoirs d'eau potable de le la suppression de Locarn, Glomel et Kergrist-Moëlou, en phase travaux.

-

ORDRE DU JOUR

- **Approbation du Procès-Verbal du Comité Syndical du 12 mars 2024,**
- **Rapports Annuel du Délégué - secteurs SAUR,**
- **Rapports sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) de l'eau - secteurs Centre-Bretagne/Pélem, St-Maudez/Gouarec, Plouguernével et Rostrenen,**
- **Effacement d'une dette – créance éteintes,**
- **Adhésion de Leff Armor Communauté au SMKU,**
- **Election de représentants au SMKU,**
- **Election d'un représentant suppléant au SDAEP,**
- **Vacance de Vice-Présidence,**
- **Point sur les travaux en cours,**
- **Questions diverses.**

PROCES-VERBAL

1- VALIDATION DU PROCES-VERBAL DU COMITE DU 12 MARS 2024

Monsieur le Président soumet le procès-verbal de la séance du 12 mars 2024 à l'approbation des membres du Comité Syndical.

Ces derniers sont invités à faire savoir s'ils ont des remarques à formuler sur ce procès-verbal, avant son adoption définitive.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le Comité Syndical,
Approuve le procès-verbal de la séance du mardi 12 mars 2024.

2- RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE 2023 SAUR

Voir en annexe : Chiffres clés et temps forts de l'année 2023 pour le contrat des secteurs de Centre-Bretagne/Pélem, St-Maudez/Gouarec, Rostrenen et Plouguernevel

Le Président présente au Comité Syndical le rapport 2023 du délégataire SAUR comportant les données comptables et l'analyse de la qualité du service par référence aux indicateurs de performance dont la liste a été publiée dans le décret n°2007-675 du 2 mai 2007. Chaque contrat de délégation de service public correspondant à chaque ancien syndicat a fait l'objet d'un rapport séparé, l'autre contrat correspondant au secteur de l'Argoat sera présenté au prochain comité syndical.

SECTEURS CHIFFRES CLES	CENTRE BRETAGNE / PELEM	ST MAUDEZ / GOUAREC
Volumes produits	464 688 m ³ -46 635	282 439 m ³ -50 356
Volumes importés	832 576 m ³ + 7 186	221 104 m ³ + 11 700
Volumes exportés	15 689 m ³ -7 395	205 m ³ - 26
Volumes distribués	1 281 575 m ³ -31 784	503 337 m ³ -38 631
Indice linéaire de perte (m ³ /km/j)	0.77 - 0.08	0.94 -0.16
Taux d'analyses bactériologiques conformes	100 % AUGMENTATION	100 % AUGMENTATION
Taux d'analyses physico-chimiques conformes	100 % AUGMENTATION	99 % AUGMENTATION
Nbre de fuites réparées	24 EGALE	18 + 2

Date : 04/07/2024

Folio n° :

Envoyé en préfecture le 01/10/2024

Reçu en préfecture le 01/10/2024

Publié le

ID : 022-200086841-20240926-CS_26_09_2024_1-DE

Syndicat Mixte d'Adduction d'Eau Potable du Kreiz Breizh Argoat
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL ET DES DECISIONS DU PRESIDENT

SECTEURS CHIFFRES CLES	ROSTRENEN	PLOUGUERNEVEL
Volumes produits	88 316 m ³ + 8 575	93 481 m ³ + 10 187
Volumes importés	221 955 m ³ + 5 720	37 323 m ³ -6 955
Volumes exportés	94 498 m ³ + 14 729	0 m ³
Volumes distribués	215 772 m ³ -436	130 803 m ³ + 3 231
Indice linéaire de perte (m ³ /km/j)	1.29 + 0.37	1.11 -0.02
Taux d'analyses bactériologiques conformes	100% STABLE	100% STABLE
Taux d'analyses physico-chimiques conformes	100% STABLE	100 % AUGMENTATION
Nbre de fuites réparées	5 EGALE	4 +1

SYNTHESE DES CHIFFRES CLES TOUS SECTEURS ET TOUS DELEGATAIRES CONFONDUS
Volumes produits 1 003 982 m ³ -55 075
Volumes importés 1 908 997 m ³ -49 101
Volumes exportés 322 690 m ³ + 107 315
Volumes distribués 2 626 277 m ³ -175 504
Indice linéaire de perte moyen (m³/km/j) : 0.7921
Rendement moyen : 76.75%
Nbre de fuites réparées : 99 +28

La présentation des RADS est annexée au présent compte-rendu.

M. LANNEVAL procède à la présentation des RADS de la SAUR sur les 4 contrats en cours.

Concernant les rendements faibles à Gouarec, M. TERRIEN (SAUR) indique que la recherche de fuites est accrue sur le secteur ce qui permettra d'augmenter les rendements. Depuis que la SAUR est délégataire sur le secteur les débits en sortie de réservoir sont passés de 9 m³/h à 2 m³/h. Un gros consommateur qui n'avait pas de compteur a été équipé (maison de retraite). Les débits de nuit ont fortement chuté.

Sur le secteur de St-Maudez, M. TERRIEN rappelle qu'une campagne d'entretien des ventouses et stabilisateurs de pression a été réalisée en 2023. Cela a permis de limiter les fuites. Le rendement sera à la hausse sur 2024.

Concernant la tempête CIARAN, M. LANNEVAL, rappelle que le secteur a été beaucoup touché et qu'il a été nécessaire de mettre en place 5 groupes électrogènes. Plus de 1 000 packs d'eau ont été distribués. Cet évènement a rappelé la fragilité du réseau EDF. Les équipes SAUR ont été à l'aveugle pendant plusieurs jours car les batteries de télésurveillance ne duraient que 48h. Un travail est à engager avec le syndicat pour palier à ce risque.

M. LANNEVAL indique que la réparation du filtre de St-Maudez a nécessité l'arrêt de la station pendant 2 mois. Les travaux de renouvellement de réseaux réalisés par le syndicat ont prolongé l'arrêt de la station.

M. LANNEVAL indique que les remplacements de l'ozoneur et de l'armoire électrique ont nécessité l'arrêt de la station de Mézouët pendant 1 mois et demi.

Sur la qualité de l'eau M. LANNEVAL indique que les analyses sont conformes à 100% sauf sur une alerte CVM au camping de Lescouët-Gouarec (0,51 mg/l de CVM > 0,50 mg/l limite de qualité). Mme ROUXEL demande si ces analyses prennent en compte les métabolites. Mme BUHE indique que les molécules de métabolites ont été classées non pertinentes et n'apparaissent donc plus en non-conformité malgré leurs présences dans de nombreux captages. Mme BUHE indique qu'un point sur la qualité de l'eau (PFAS, chlorotalonil, métabolites...) sera présenté au prochain comité.

Messieurs Yann BOUTIER et Jean-Claude TOUPIN arrivés après 9h30, ont pris part à cette délibération et aux suivantes.

**Le Comité Syndical,
après en avoir délibéré, et à l'unanimité,**

- **donne acte de la présentation du rapport 2023 du délégataire SAUR pour les secteurs de Centre-Bretagne/Pélem, St-Maudez/Gouarec, Rostrenen et Plouguernevel.**

3- RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE DE L'EAU 2023 – SECTEURS CENTRE-BRETAGNE/ST NICOLAS DU PELEM, ST- MAUDEZ/GOUAREC, ROSTRENNEN ET PLOUGUERNEVEL

**Voir en annexe : fiche l'Inf'eau des secteurs de Centre-Bretagne/Pélem,
St-Maudez/Gouarec, Rostrenen et Plouguernevel**

Mr le Président expose que le Code Général des Collectivités Territoriales

Date : 04/07/2024

Folio n° :

Envoyé en préfecture le 01/10/2024

Reçu en préfecture le 01/10/2024

Publié le

ID : 022-200086841-20240926-CS_26_09_2024_1-DE

Syndicat Mixte d'Adduction d'Eau Potable du Kreiz Breizh Argoat
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL ET DES DECISIONS DU PRESIDENT

impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable. Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante et faire l'objet d'une délibération. La note d'information de l'Agence de l'Eau relative à ses redevances et à son programme pluriannuel d'intervention doit lui être annexée.

Un exemplaire de ce rapport doit également être transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur Conseil Municipal dans les 12 mois suivant la clôture de l'exercice.

Le SDAEP 22 a rédigé un rapport avec l'aide de nos services. Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

SECTEURS	CENTRE BRETAGNE / PELEM	ST MAUDEZ / GOUAREC
TERRITOIRE	17 communes 15 150 Hab.	9 communes 7 500 Hab.
EXPLOITATION	SAUR + 14 ab 7 215 abonnés	SAUR +33 ab 3 625 abonnés
PRODUCTION	3 captages 1 prise d'eau Importation	9 captages Importation
DISTRIBUTION	893 Km + 6 km 1 018 831 m ³ conso + 26 241 m ³ Rendement 80,7 % +3.7 %	432 Km + 3 km 349 799 m ³ conso -13 669 m ³ Rendement 70,5 % +2,4 %
PRIX	Ex CB : 350.12 € / 120m ³ +0.38 % Ex SNDP : 350.11 € / 120m ³ +2.89 %	Ex St Maudez : 350.92 € / 120m ³ +0.91 % Ex Gouarec : 347.23 € / 120m ³ +3.87 %

SECTEURS	ROSTRENEN	PLOUGUERNEVEL
TERRITOIRE	4 300 Hab.	1 800 Hab.
EXPLOITATION	SAUR + 24 ab 2 178 abonnés	SAUR STABLE 904 abonnés
PRODUCTION	1 captage Importation	1 captage Importation
DISTRIBUTION	98 Km 167 512 m ³ conso -13 669 m ³ Rendement 85.1 % -3.8 %	87 Km 94 488 m ³ conso +3 905 m ³ Rendement 73.2 % +1.2 %
PRIX	337.28 € / 120 m ³ +3.98 %	350.81 € / 120 m ³ +2.15 %

Après présentation des rapports, le Comité Syndical à l'unanimité,

- Donne acte de la présentation du rapport 2023 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable du syndicat du Kreiz Breizh Argoat, secteurs de Centre-Bretagne/Pélem, St-Maudez/Gouarec, Rostrenen et Plouguernevel. Ces derniers seront transmis aux services préfectoraux

en même temps que la présente délibération.

4- EXTINCTION D'UNE DETTE – CREANCES ETEINTES EN BUDGET PRINCIPAL M49

Monsieur le Président expose la demande du Trésor Public concernant l'extinction d'une dette.

Les services de la trésorerie ont communiqué un état de titres irrécouvrables.

Monsieur le Trésorier y expose qu'il n'a pu procéder au recouvrement des titres de recettes à la suite d'une liquidation judiciaire avec clôture pour insuffisance d'actif et d'une décision d'effacement à la suite d'une procédure de surendettement.

La proposition d'extinction de créances concerne l'exercice 2020 figure dans l'état joint annexé.

La créance concernée sera imputée en dépense à un article nature 6542 intitulé « Créances éteintes », sur le budget 2024.

Contrairement à l'admission en non-valeur, cette opération éteint définitivement la dette du redevable. Les procédures permettant la récupération des sommes en cause sont donc stoppées.

Il s'agit créances éteintes dans les deux cas suivants : jugement de clôture de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif dans le cadre d'une procédure collective et rétablissement personnel sans liquidation judiciaire à la suite de procédure de surendettement.

Les justifications juridiques figurent au dossier.

Le montant des créances qui doivent être éteintes à ce jour s'élève à : 260.17 €

- Budget principal 2024 du SMAEP KBA : 260.17 €.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Il est demandé à la présente assemblée de se prononcer sur l'extinction de créances.

**Vu le code général des collectivités territoriales ;
Le Comité Syndical décide à l'unanimité :**

- **D'éteindre les créances figurant dans le corps de la présente délibération.**
- **D'autoriser le Président à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.**

5- APPROBATION DE L'ADHESION DE LEFF ARMOR COMMUNAUTE AU SMKU

Par délibération du 19 décembre 2023, le conseil communautaire de Leff Armor Communauté a sollicité son adhésion au Syndicat Mixte de Kerne Uhel en représentation substitution des communes de Bringolo, Lanrodec, Saint Fiacre, Saint-Jean Kerdaniel et Saint Péver, ceci en prévision de la dissolution

Date : 04/07/2024
Folio n° :

Envoyé en préfecture le 01/10/2024

Reçu en préfecture le 01/10/2024

Publié le

ID : 022-200086841-20240926-CS_26_09_2024_1-DE

Syndicat Mixte d'Adduction d'Eau Potable du Kreiz Breizh Argoat
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL ET DES DECISIONS DU PRESIDENT

du Syndicat mixte d'alimentation en eau potable des eaux d'Avaugour au 31/12/2023.

Par délibération du 28 mars 2024, le comité syndical de Kerne Uhel s'est prononcé favorablement pour cette adhésion au SMKU.

Les membres du SMKU ont à présent 3 mois pour émettre un avis sur cette délibération.

Le président du Syndicat Mixte d'Adduction en Eau Potable Kreiz Breizh Argoat (SMAEP KBA) propose d'émettre un avis favorable à cette délibération validant l'adhésion de Leff Armor Communauté (en représentation substitution des communes de Bringolo, Lanrodec, Saint Fiacre, Saint-Jean Kerdaniel et Saint Péver), au SMKU.

Cette demande nécessite de recueillir un avis favorable des membres à la majorité qualifiée.

Le Comité Syndical,

Après avoir écouté l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré,

Après vote à l'unanimité,

- **Valide la décision du SMKU du 28 mars 2024 d'accepter l'adhésion de Leff Armor Communauté (en représentation substitution des communes de Bringolo, Lanrodec, Saint Fiacre, Saint-Jean Kerdaniel et Saint Péver) au Syndicat Mixte de Kerne Uhel.**

Monsieur le Président expose que des nouvelles élections municipales ont eu lieu, courant du mois d'Avril, à Saint-Nicolas-du-Pélem renouvelant l'ensemble du Conseil Municipal,

Le Conseil Municipal de Saint-Nicolas-du-Pélem ayant procédé à ses différents élections et désignations, les nouveaux représentants de cette commune sont donc :

- Madame Catherine BOUDIAF, Maire, et Monsieur Philippe LE GOUSSE pour les membres titulaires,
- Messieurs Christophe GOUESLAIN et Alexandre PETIT, respectivement membres suppléants.

Le changement de municipalité entraîne donc différentes vacances de sièges, il est donc nécessaire de procéder à des élections.

6- ELECTION DE REPRESENTANTS AU SMKU

Monsieur le Président rappelle que :

Les statuts indiquent que le Syndicat Mixte de Kerne Uhel est administré par un comité de délégués élus par les syndicats, communes et collectivités associées, dont la représentation varie selon le nombre d'abonnés de chaque collectivité :

- 1 délégué tous les 1 000 abonnés raccordés plus un délégué par EPCI (Syndicat, Communauté de Commune, Communauté d'Agglomération),
- Chaque délégué aura un suppléant.

Le Comité Syndical par la délibération CS_12_03_24_2 du 12 mars 2024

avait procédé aux remplacements de sièges vacants,

Suite au changement de municipalité à Saint-Nicolas-du-Pélem, il est nécessaire de procéder de nouveau à ce scrutin pour les sièges titulaires et suppléants n°5 :

Délégués titulaires	Délégués suppléants
1 - Alain KERBIRIOU	1 - Christiane DENIS
2 - Guy LE FOLL	2 - Nicolas LE CAROFF
3 - Guy LE YOUDEC	3 - Liliane ROPARS
4 - Bernadette LE BOËDEC	4 - Jean-Pierre LE GUELLEC
5 -	5 -
6 - Emile DOHOLLOU	6 - Yoannes BRATTINGA
7 - Jocelyne KERFERS	7 - Etienne LE FER
8 - Annie BENION	8 - Catherine ROUXEL
9 - Guillaume ROBIC	9 - Christophe JAGU
10 - Daniel RÉAU	10 - Xavier CERTAIN
11 - Gilles THOMAS	11 - Cécile NICOLAS
12 - Geneviève PINTO	12 - Claude BERNARD
13 - Bruno RAOULT	13 - Michel HUBY
14 - Jacques TROËL	14 - Michel LE BARS
15 - Alain CUPCIC	15 - Raymond GÉLÉOC
16 - Yann BOUTIER	16 - François LE QUEFFRINEC
17 - Yvon NEUDER	17 - Jean-Claude TOUPIN
18 - Georges GALLARDON	18 - Thierry DAHIREL
19 - Sandra LE NOUVEL	19 - Corinne LE BIHAN

Après proposition et en avoir débattu, l'assemblée décide de voter à main levé,

Les candidatures reçues sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Candidat(e)s titulaires
Mme BOUDIAF Catherine
Candidat(e)s suppléants
M. PETIT Alexandre

Résultats :

Candidat(e)s titulaires	Nombre de voix obtenus
Mme BOUDIAF Catherine	34

Date : 04/07/2024

Folio n° :

Envoyé en préfecture le 01/10/2024

Reçu en préfecture le 01/10/2024

Publié le

ID : 022-200086841-20240926-CS_26_09_2024_1-DE

Syndicat Mixte d'Adduction d'Eau Potable du Kreiz Breizh Argoat
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL ET DES DECISIONS DU PRESIDENT

Résultats :

Candidat(e)s suppléants	Nombre de voix obtenus
M. PETIT Alexandre	34

Le Comité Syndical,
Après avoir écouté l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré,
Après vote à l'unanimité,

Décide :

- De valider la candidature de Mme BOUDIAF Catherine pour nomination de représentant titulaire et de M. PETIT Alexandre pour nomination de représentant suppléant au Syndicat Mixte de Kerne Uhel.

7- Election d'un représentant suppléant au SDAEP

Monsieur le Président expose qu'un poste de délégué suppléant SMAEP KBA est vacant au comité du SDAEP 22,

Pour rappel les délégués actuels du SMAEP KBA sont :

Délégués titulaires	Délégués suppléants
1-Alain KERBIRIOU	1-
2-Guy LE FOLL	2-Guy LE YOUDEC
3-Jean-Yves ROLLAND	3-Bernadette LE BOËDEC

Après proposition et en avoir débattu, l'assemblée décide de voter à main-levée.

Le tableau ci-dessous présente, les candidatures reçus par Monsieur le Président :

Candidat(e)s
M. BRATTINGA Yoannes

Résultats :

Candidat(e)s suppléants	Nombre de voix obtenus
M. BRATTINGA Johannes	34

Le Comité Syndical,
Après avoir écouté l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré,
Après vote à l'unanimité,

- Décide de valider la candidature de M. BRATTINGA Johannes pour nomination de délégué suppléant au siège vacant.

Monsieur le Président informe que le Syndicat Mixte de Kerne Uhel et le Syndicat Départemental d'Adduction en Eau Potable des Côtes-d'Armor recevront un courrier les informant de ces nominations.

8- VACANCE DE VICE-PRESIDENCE

À la suite du Bureau Syndical du 06 juin 2024, Monsieur le Président expose la proposition élaborée par les membres présents faite au Comité Syndical concernant la vacance de Vice-Présidence.

À la suite du changement de municipalité de la commune de Saint-Nicolas-du-Pélem, Monsieur Daniel LE CAËR n'occupe plus le siège de Vice-Président, rendant celui-ci vacant. Le Comité Syndical est le seul organe pouvant élire un membre à ce siège.

Dans le cadre de sa réflexion sur son fonctionnement et des modifications de gouvernance à venir dans le cadre de la compétence eau, les membres du bureau syndical proposent de se rapprocher du nombre de Vice-Présidents indiqué aux statuts, c'est-à-dire 4.

Les prochaines échéances électorales communales et le transfert de la compétence eau à l'intercommunalité sera un moment plus pertinent pour le SMAEP Kreiz Breizh Argoat pour revoir et/ou réécrire ses statuts et son règlement intérieur. Ce travail sera un temps approprié de réflexion sur ces questions de représentativité. Si la représentativité des ex-syndicats, à la suite des différentes fusions, étaient pertinentes pour assurer la continuité des projets, une représentation géographique basée sur les DSP actuelles ne peut être fondée dû à la nature de la forme d'un contrat.

Il est rappelé que si une DSP commune rassemble le territoire de l'ex-syndicat Centre-Bretagne et celui de l'ex-syndicat Saint-Nicolas-du-Pélem, les infrastructures de ce dernier est composé de deux éléments le réseau, desservant 7 communes et deux réservoirs.

Monsieur le Président soumet cette proposition au vote des membres du Comité et informe que si celle-ci n'est pas validée, il conviendra de procéder à des élections pour ce siège de Vice-Président(e).

Madame Catherine BOUDIAF, maire de Saint-Nicolas-du-Pélem expose son désaccord sur ce choix de ne pas procéder à l'élection de ce siège de Vice-Présidence du SMAEP Kreiz Breizh Argoat, siège occupé par son prédécesseur et pertinent pour la représentation de sa commune.

Plusieurs membres rejoignent ce point de vue et certains évoquent de reporter le travail de réécritures des statuts et du règlement intérieur aux prochaines échéances électorales locales.

Après avoir entendu les propositions de Monsieur le Président,
Les membres présents du Comité Syndical décident :

- De valider la proposition des membres présents du Bureau Syndical du 06 juin 2024, de ne pas procéder à l'élection du siège vacant de Vice-Président ;

à 9 voix pour et 25 voix contre, il est décidé :

- De réaliser des élections pour le poste de Vice-Président(e).

Date : 04/07/2024
Folio n° :

Envoyé en préfecture le 01/10/2024
Reçu en préfecture le 01/10/2024
Publié le
ID : 022-200086841-20240926-CS_26_09_2024_1-DE

Syndicat Mixte d'Adduction d'Eau Potable du Kreiz Breizh Argoat
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL ET DES DECISIONS DU PRESIDENT

Après en avoir débattu, les membres du Comité Syndical décident de procéder à cette élection à main levée.

Le tableau ci-dessous reprend les candidatures reçues par Monsieur le Président :

Candidat(e)s
Catherine BOUDIAF

Résultats :

Vice-Président(e)	Nombre de voix obtenus
Catherine BOUDIAF	33
Abstention	1

**Le Comité Syndical,
Après avoir écouté l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré,
Après vote à l'unanimité moins une abstention,**

- **Décide de valider la candidature de Madame Catherine BOUDIAF pour nomination de 5^{ème} Vice-Président(e).**

9- POINT SUR LES TRAVAUX EN COURS

M. le Président donna la parole à Mme BUHE pour faire un point sur les travaux en cours. Concernant le marché à bon de commande, les travaux programmés à ce jour sont les suivants :

Syndicat Mixte d'Adduction d'Eau Potable du Kreiz Breizh Argoat
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL ET DES DECISIONS DU PRESIDENT

Envoyé en préfecture le 01/10/2024

Reçu en préfecture le 01/10/2024

Publié le

ID : 022-200086841-20240926-CS_26_09_2024_1-DE

	Travaux terminés
	Travaux en cours
	Travaux en projets
	Travaux en avant projets

N° marché	Commune	Nom	Nature	Type	Descriptif	Délegataire	Entreprise Moe	Entreprise attributaire	Montant (€ HT)
BC24	St-Nicodème	<u>Leign Ar Voten</u> <u>Convenant Ar Blei</u>	Canalisations	Renouvellement	1911 ml	VEOLIA	Moe interne	LE DU	147 776.50 €
BC25	Plusquellec	Bourg	Canalisations	Renouvellement	915 ml	VEOLIA	IRH	LE DU	167 605.90 €
BC26	Laniscat	Rue de Bon Repos - phase 1	Canalisations	Renouvellement	845 ml	SAUR	IRH	CISE TP	159 492.10 €
BC27	Mael Carhaix	Kergonan Kermaria	Canalisations	Renouvellement	699 ml	SAUR	IRH	CISE TP	93 703.02 €
BC28	Maël-Carhaix	Pont Rod	Canalisations	Extension	120 ml	SAUR	Moe interne	CISE TP	13 801.00 €
BC29	Maël-Carhaix	Lotissement <u>Glenmor</u>	Canalisations	Extension	90 ml	SAUR	Moe interne	CISE TP	10 571.00 €
BC30	Plouguernevel	<u>Kerhuel</u>	Canalisations	Extension	140 ml	SAUR	Moe interne	CISE TP	11 434.00 €
MBC	Rostrenen	Rue Marcel <u>Sanguy</u> - rue des martyrs	Canalisations	Renouvellement		SAUR	IRH	CISE TP	
MBC	Motreff	Interconnexion Motreff - projet 2024	Canalisations	Extension		SAUR	Moe interne	CISE TP	10 754.50 €
MBC	Plounévez- Quintin	Le <u>Gollodie</u>	Canalisations	Renouvellement	475 ml	SAUR	Moe interne	CISE TP	46 408.50 €
MBC	Glomel	Dévoisement Kersaisy Imerys	Canalisations	Renouvellement		SAUR	Moe interne	LE DU	

Date : 04/07/2024
Folio n° :

Envoyé en préfecture le 01/10/2024

Reçu en préfecture le 01/10/2024

Publié le

ID : 022-200086841-20240926-CS_26_09_2024_1-DE

Syndicat Mixte d'Adduction d'Eau Potable du Kreiz Breizh Argoat
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL ET DES DECISIONS DU PRESIDENT

Les travaux pour la mise en place d'une filtration charbon à St-Symphorien à Paule et Ar Poulloudu à Plévin sont en cours. La station d'Ar Poulloudu est mise en distribution après les tests réalisés par l'ARS.

Le dossier de modification de filière à Lestremenal a été réalisé et déposé à l'ARS.

Monsieur le Président souligne que le SMAEP Kreiz Breizh Argoat comptera à la fin de l'année trois captages et une usine en filtration par charbon.

Les travaux pour le raccordement électrique de la rechloration à Glomel seront réalisés fin juillet.

Les travaux de renouvellement de réseau à Tressaint, Calanhel ont été réalisés par VEOLIA. Ils sont terminés et réceptionnés.

Les travaux pour le renouvellement de réseau en raison de la présence de CVM sur certaines canalisations sur les communes de Paule, Lanrivain et Plounévez-Quintin sont en cours.

L'enquête publique pour la révision du périmètre de protection de St-Symphorien à Paule est programmée du 24 juin au 24 juillet 2024.

Les marchés suivants sont en cours de consultation :

- Optimisation et amélioration de la qualité d'eau de l'usine de Mézouët
- Réhabilitation des réservoirs d'eau potable de la suppression de la Boissière (Locarn), de la suppression de la Keroué (Glomel) et de la station d'eau potable de Créac'h Moëlou (Kergrist Moëlou)
- Travaux de renouvellement de réseaux à Bulat-Pestivien CVM 2024

10- QUESTIONS DIVERSES

- Approbation de l'extension du périmètre de Guingamp Paimpol Agglomération pour le SMKU

Monsieur le Président informe que le Syndicat Mixte de Kerne Uhel, par sa délibération 2024-03-244-5-7 du 28 mars 2024 a voté la validation de l'extension du périmètre du SMKU à la partie du territoire de Guingamp Paimpol Agglomération correspondant à la commune de Saint-Adrien (en représentation substitution de cette commune) à la suite de la dissolution du Syndicat d'Avaugour au 31/12/2023 et considérant que cette communauté de communes était déjà adhérente.

Guingamp Paimpol Agglomération ayant informé que la commune de Saint-Adrien ne sera pas desservie en eau par SMKU, le Comité Syndical du SMAEP KBA n'a pas lieu de délibérer sur ce sujet.

- M. CORNEE demande quel est le linéaire impacté par la problématique CVM. M. le Président indique que des études ont été réalisées par les délégataires sur leurs secteurs respectifs afin de déterminer les zones impactées par les

CVM. Sur le secteur de la SAUR, 35 kms de réseaux sont concernés par la problématique CVM. Sur le secteur de VEOLIA, 32 kms sont concernés par la problématique CVM. Un secteur n'a pas encore été investigué sur le secteur VEOLIA.

L'ensembles des points à l'ordre du jour et des questions diverses, Monsieur le Président clôture la séance.